

CRITERIUM D'HIVER

2025-2026



Carabine et
pistolet 10 m

REGLEMENT

Le Critérium d'Hiver de tir à 10 m 2025-2026 est ouvert à tous les tireurs licenciés dans l'une des sociétés de tir affiliées auprès de la FFTir relevant du Comité Départemental de Tir du Haut/Rhin. Ce critérium comportera deux épreuves :

- PISTOLET et CARABINE 10 M sur cibles papier (60 plombs en 1h30 + 15 min d'essais) ou cibles électroniques (en 1H15 + 15 min d'essais) à « domicile »
- PISTOLET et CARABINE 10 M sur cibles électroniques (en 1H15 + 15 min d'essais « en Ligne »
- Nombre de tours : 4, prise en compte des 3 meilleurs résultats

Comme l'an passé nous avons décidé de faire deux critères.

Un en ligne (dans des stands équipés de cibles électroniques, et avec arbitre(s)), et l'autre à domicile.

Vous pourrez participer aux deux ou à un seul.

Il y aura deux finales et donc deux classements

- **1 pour celles et ceux qui auront tiré en ligne,**
- **1 pour celles et ceux qui auront tiré à domicile.**

1. CLASSEMENT DES TIREURS

1.1) Les différentes divisions, dans l'ordre décroissant sont les suivantes :
EX (excellence), **HO** (Honneur), **PR** (Promotion), et **D1** (Division 1) : ceci sera valable en fonction du nombre d'inscrits.

ATTENTION : *Le nombre d'athlètes par division peut évoluer en fonction des engagements à venir,*

1.2) Les nouveaux athlètes (ceux qui n'ont pas participé au critérium l'année dernière, ni à aucune compétition 10 m les deux dernières années) seront classés dans la division la plus basse. En fonction de leurs résultats, ils changeront de catégorie l'année suivante.

1.3) Les handicapés physiques seront classés, aucun l'athlète ne sera pénalisé. (Distribution de 4 médailles si un athlète handicapé est parmi les 3 premiers du classement)

2. DEROULEMENT DU CRITERIUM 2024/2025

2.1 TIR à Domicile

2.1.1 Dates et Horaires

Libres, charge aux responsables de club d'organiser le déroulement des tours sur ses installations.

Dates butoirs mensuelles :

1^{er} tour : 30 octobre 2025

2^{ème} tour : 30 novembre 2025

3^{ème} tour : 30 décembre 2025

4^{ème} tour : 25 janvier 2026

2.1.2 Conditions :

- Ce critérium aura lieu si au minimum 15 tireurs carabine et 15 tireurs pistolet sont inscrits.
- Un responsable critérium sera nommé au sein de chaque club, il sera l'unique interlocuteur entre la société et le responsable du critérium.

Les participants du critérium effectuent leurs tirs sur le stand de leur club sous le contrôle du responsable du club, ou d'un arbitre.

Il faut que tous les tours soient tirés avant le 25 janvier 2026.

2.1.3 Le CDT68 ne fournira pas de cibles car beaucoup utilisent une ou plusieurs cibles électroniques.

2.2 TIR en Ligne

2.2.1 Dates et Horaires

Dates de tours en ligne :

1^{er} tour : 25 - 26 octobre 2025

2^{ème} tour : 23 novembre 2025

3^{ème} tour : 20 - 21 décembre 2025

4^{ème} tour : 17 - 18 janvier 2026

Les plans de tir seront édités 1 à 2 semaines avant chaque tour, le stand qui accueillera le tir sera précisé dessus.

2.2.2 Conditions :

- Ce critérium aura lieu si au minimum 15 tireurs carabine et 15 tireurs pistolet sont inscrits. Suivant le nombre d'inscrits, il se peut que le tir se fasse sur une seule demi-journée. Ceci afin de réduire les coûts de location de stand, et des arbitres.

- Aucun tir hors match ne sera autorisé pour le critérium tir en ligne. En cas d'impossibilité de tirer lors d'un tour, il sera possible de prendre le résultat du championnat départemental ou régional (à condition de le préciser avant).

2.3 COMPTAGE DES POINTS :

Le comptage des points se fera aux points entiers pour le tir à domicile et au 10^{ème} de points pour le tir en ligne (pour la carabine).

Pour tir en ligne UNIQUEMENT : Pour que tous aient une chance d'être parmi les 1ers du classement, un système de coefficient a été mis en place avec comme base de référence les Séniors 1.

Explications :

- Un Sénior 3 au pistolet qui fait 528, avec le coef, il fera 550.
- Une Dame 1 au pistolet : 531 fera 534
- Une Cadette au pistolet : 500 fera 529
- Un Sénior 2 à la carabine : 588 fera 602,7
- Une Dame 3 à la carabine : 541 fera 585

Pas de coefficient pour les JF, D1, S1 à la carabine. (la moyenne des scores de chaque catégorie est quasi identique, exemple pour les 11ers : JF 624,24 / D1 624,02 et S1 625,59)

Pas de coefficient pour les S1 au pistolet.

Les coefficients ont été calculés en fonction des résultats des 11ers du championnat de France 2025. (env. 15% des tireurs)

3. FINALES

Les finales se dérouleront le samedi 07 Février et le dimanche 08 Février 2026. Un plan de tir sera diffusé pour ces finales.

Pour tous les tireurs qui veulent aller en finale : Moyenne des 3 meilleurs tours

Le nombre tireurs sera défini après le 4^{ème} tour.

Aucun tir hors match ne sera accepté pour la finale.

4. CLASSEMENTS

Les finales se dérouleront par un match complet (60 coups).

A l'issue du match, les 5 ou 8 premiers de chaque division en fonction du stand (carabine et pistolet), participeront à une super finale en ligne.

Pour le critérium à Domicile : le score du match de finale sera additionné à celui de la super finale, cela définira le vainqueur du critérium 10m de la saison hiver 2025-2026 dans chaque division et dans chaque discipline.

Pour le critérium en Ligne : le classement général tiendra compte du résultat de la super finale qui sera tirée comme au championnat de France (finale ISSF). Il n'y aura pas de coefficient pour la super finale et ni de cumul avec le match de qualification.

Il y aura donc un classement pour ceux qui auront tiré en ligne, et un classement pour ceux qui auront tiré à domicile.

5. ENGAGEMENTS

Délai d'engagement :

Voir ISIS

La correspondance concernant le critérium sera envoyée au correspondant de la société par mail.

Les résultats seront transmis par mail et seront affichés sur le site du CDT68.

6. TARIFS

Droits d'engagements critérium à domicile :

- S1, S2, S3, D1, D2, D3 = 10,00 € - CG, CF, JG, JF = 5,00 €

Droits d'engagements critérium en ligne :

- S1, S2, S3, D1, D2, D3 = 12,00 € - CG, CF, JG, JF = 7,00 €

7. FACTURATION

La facture sera à éditer sur le site de la ligue.
Vous ne la recevrez pas automatiquement.

IMPORTANT :

- Tout tireur inscrit sur le site le sera définitivement, aucun remboursement ne sera effectué.

8. RECLAMATIONS

En cas d'erreur dans le classement ou en cas de contestations, la réclamation est à faire dans les quinze jours qui suivent la diffusion des résultats. Après ce délai aucun rectificatif ne sera fait sauf en cas d'irrégularités, ceci est valable pour le tir à domicile.

9. PALMARES

Les palmarès seront affichés régulièrement sur le site du CDT68.

10. RECOMPENSES

Une médaille aux trois premiers de chaque CRITERIUM ET DIVISION.